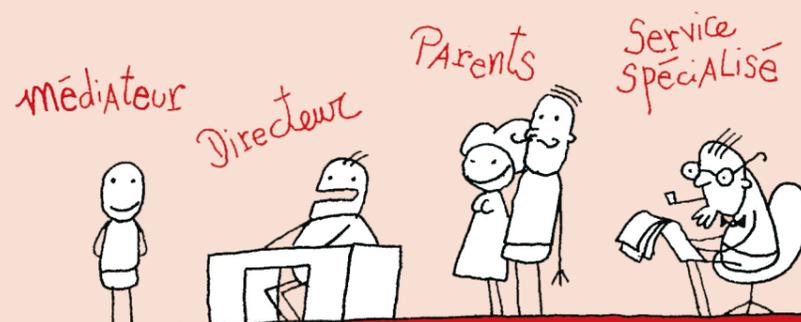
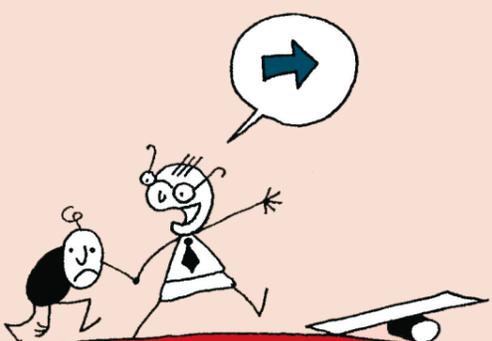


## ... ET MAINTENANT ?

### ➤ Allez-vous donner suite à vos observations ?

Si oui, êtes-vous en mesure d'intervenir par vous-même ?  
Allez-vous faire appel à une personne de référence propre à votre établissement ?

➤ «Mieux vaut parfois s'inquiéter pour rien... et prendre le temps de vérifier que ce n'est qu'un passage à vide... plutôt que regretter amèrement de n'avoir rien entrepris !»



Ce document a été réalisé par différents partenaires du réseau santé valaisan :



Ambroise #06

## UN JEUNE EST EN DIFFICULTÉ ? QUE FAIRE ?

### ➤ L'attitude de l'un de vos apprentis vous interpelle ?

Souvent c'est de manière détournée que l'apprenti manifeste son malaise. Les signaux ne sont pas forcément évidents et perceptibles. Vous avez un pressentiment sans parvenir à comprendre ce qui se passe véritablement.  
Restez attentif, partagez vos inquiétudes avec vos collègues !

### ➤ Comment savoir si la situation est grave ?

Chaque transgression de règle, tout écart de comportement demande une approche spécifique. Il faut considérer la situation dans son ensemble :

- y a-t-il récurrence, chronicité, cumul ?
- y a-t-il des risques pour l'apprenti ou pour les camarades ?
- quel est le contexte de vie de l'apprenti et les ressources sur lesquelles il peut compter ?

En cas de problème grave, il est important d'avoir recours très rapidement à votre hiérarchie, aux parents, voire à un spécialiste. Il convient également d'appliquer les procédures dictées par la loi en ce qui concerne le devoir de signalement.



Ce document a été conçu pour :

- faciliter / guider le travail d'observation des enseignants. Observation des symptômes perturbateurs autant que des symptômes silencieux, cachés;
- aider à mettre en évidence rapidement un problème chez un apprenti, pour augmenter ses chances d'aller au bout de son projet professionnel;
- agir avant l'exclusion de l'apprenti ou l'épuisement des ressources inhérentes à l'école.

